

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 252-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.300

Déposée le: 12.09.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Kullmann (Hilterfingen, UDF) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –



Marchés illégaux, trafic de drogue et répression des minorités religieuses dans les centres d'asile bernois : notre système juridique est-il appliqué dans les faits ?

Il y a environ deux ans, j'ai fait la connaissance d'un réfugié kurde qui avait fui la Syrie en 2013 avant d'arriver en Suisse. Lors de plusieurs discussions personnelles, il m'a décrit les graves abus auxquels il a lui-même été confronté dans les centres d'asile du canton de Berne. Pour respecter les exigences formelles auxquelles les interpellations sont soumises, j'ai moi-même traduit et mis en ligne les deux pages de son témoignage « Rapport d'expérience personnel d'un réfugié dans le canton de Berne » :

www.kullmann-services.ch/app/download/13802165927/Erlebnisbericht_aus_Berner_Fluechtlingsunterkueften_DE_FR.pdf.

Il ressort de ce rapport qu'au sein de plusieurs centres d'asile, des marchés illégaux étaient régulièrement organisés et que des biens volés et des drogues illégales y étaient proposés. Toujours d'après ce rapport, la liberté de croyance y a été fortement entravée par des islamistes, et des opérations délibérées de recrutement de membres pour l'Etat islamique s'y sont déroulées. Des réclamations adressées à des collaboratrices et collaborateurs du domaine de l'asile ont apparemment été ignorées.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de cas similaires à ceux décrits par ce réfugié kurde ?
2. Le Conseil-exécutif estime-t-il que le système juridique en vigueur – en particulier la liberté de croyance et de conscience, qui est un droit fondamental – est suffisamment garanti dans les centres d’asile du canton de Berne ?
3. Quelles mesures le Conseil-exécutif va-t-il prendre pour empêcher de tels abus à l’avenir ?

Destinataire

- Grand Conseil